



## Règlement intérieur

### Salle de sport

### Section Fitness Mise en forme



Pour des raisons d'hygiène, de discipline, de respect mutuel et de sécurité, chaque adhérent.e devra se conformer au présent règlement intérieur, y adhérer sans restriction ni réserve et respecter les consignes suivantes :

#### I- Conditions d'accès :

- Les accès à la salle de sport et aux cours collectifs de la section Fitness - Mise en Forme sont réservés uniquement aux adhérent.es de la section (inscription faites sur le site internet).
- La salle de sport est ouverte de 11h30 à 14h00 du lundi au vendredi et de 16h30 à 19h00 du lundi au jeudi.
- Toutes les informations concernant la vie de la section (fermetures exceptionnelles, etc.) seront communiquées par mail via l'adresse renseignée au moment de l'inscription.
- Il est interdit de pénétrer dans la salle de sport en dehors des horaires d'ouverture (hors personnels de l'association) et en l'absence d'un représentant de l'association.
- Le planning des cours collectifs est disponible sur le site internet de l'association [www.apsad93.fr](http://www.apsad93.fr).
- Pour des raisons de sécurité, la capacité d'accueil de la salle est fixée à 35 personnes maximum.
- L'accès est interdit aux mineurs de moins de 16 ans (ayants droit, enfants du personnel uniquement et ceux-ci devront être accompagnés d'un adulte responsable).
- Les animaux ne sont pas admis, hors chiens d'assistance.
- L'accès est libre sur chacun des créneaux d'ouverture. La section se réserve le droit de modifier les conditions d'accès en cours d'année en fonction de l'affluence et des consignes de sécurité en vigueur (possibilité de limiter les créneaux de présence en salle à une heure maximum par personne ou de pré-inscriptions sur liste).
- Obligation de se présenter auprès de l'agent.e d'accueil en charge du contrôle des entrées/inscriptions et d'émarger le listing de présence dès votre arrivée.
- Les instructions des représentants de l'association (agent.e d'accueil, encadrant.e ou autre) doivent être respectées et suivies.

#### II- Hygiène et sécurité :

- Les espaces de passage et de sorties ne doivent pas être bloqués par des effets personnels ou du matériel. Les règles de sécurité incendie doivent être respectées.
- Le respect des lieux, le maintien en état des installations et des équipements ainsi que la propreté dans l'enceinte de la salle est l'affaire de chacun.e.
- L'accès à la salle se fait avec une tenue adaptée à la pratique sportive et des baskets propres à usage intérieur uniquement. Le passage dans les vestiaires est, de ce fait, obligatoire avant d'entrer dans la salle.
- Il est interdit de s'entraîner torse-nu ou pieds-nus.
- L'habillage et le déshabillage se font exclusivement dans les vestiaires.
- Merci de laisser les espaces sanitaires le plus propre possible. Après la douche, séchez-vous dans la zone humide du vestiaire pour éviter les chutes et les salissures inutiles.  
Il n'est pas autorisé de se raser, de s'épiler ou de pratiquer tous types de soins corporels salissants dans les vestiaires.  
Veillez à laisser les toilettes propres.
- L'utilisation d'une serviette pour protéger les selleries des machines et tapis de sol est obligatoire.
- L'utilisation des appareils, en gestion autonome, s'effectue sous votre entière responsabilité. Assurez-vous de savoir comment les utiliser et faire les exercices. Respectez vos limites.  
Un.e encadrant.e technique est présent.e sur place pour répondre à vos questions, vous expliquer le fonctionnement et régler des machines et vous conseiller en cas de besoin.

- En cas de blessures ou d'accident, merci de le déclarer le jour même aux représentant.es de l'association sur place (agent.e d'accueil ou encadrant.e) que vous en soyez victime ou témoin.
- La désinfection des machines après utilisation (selleries, poignées, boutons) est obligatoire.
- Le matériel doit être utilisé avec soin et doit être rangé après utilisation (remis à sa place initiale par l'adhérent.e l'ayant utilisé) que ce soit en salle ou en cours collectif. Il est interdit de sortir le matériel de l'enceinte de l'association.
- Il est formellement interdit de fumer et de manger à l'intérieur des locaux mais vous pouvez bien évidemment vous hydrater (boissons alcoolisées interdites).
- Il est interdit de pénétrer dans les locaux en état d'ivresse et/ou sous l'emprise de stupéfiant ainsi que d'en faire la consommation sur place.

### III- Bien-vivre ensemble :

- Les effets personnels non nécessaires à la pratique du sport doivent être rangés dans les casiers. L'association ne pouvant être tenue responsable en cas de vol ou de casse.
- Les casiers doivent être vidés après chaque séance. Vous ne pouvez pas vous attribuer un casier définitivement. La section se réserve le droit de casser tout cadenas restant plusieurs jours sur un casier (hors liste de personnels autorisés et casiers identifiés).
- La violence verbale et/ou physique n'est pas tolérée.
- Tout acte sexuel, toute violence sexiste et sexuelle, tout harcèlement, propos ou geste inapproprié sont interdits.
- L'utilisation des smartphones pour écouter de la musique ou autre est autorisée uniquement avec écouteurs ou casque audio et volume minimum afin de ne pas déranger les autres utilisateurs.rices. De même, merci de limiter le volume sonore lors de passage/réception d'appels téléphoniques.
- La prise de photo ou de vidéos, sans autorisation des personnes, et pouvant porter atteinte à la vie privée des personnes présentes est interdite.

Tout.e adhérent.e ne respectant pas ce règlement intérieur pourra être immédiatement et définitivement exclu.e de la section sans remboursement de la cotisation.

#### Contact d'urgence :

Mr BENABDELKADER Mohamed, responsable de section : 06.18.08.06.08

Mme BRICE MONCOQ Marie France, responsable adjointe principale : 98.91

Mme SZYMANSKI Gaëlle, responsable adjointe secondaire : 51.38

Contact information section : [miseenforme@apsad93.fr](mailto:miseenforme@apsad93.fr)

Site internet : [www.apsad93.fr/sectionmiseenforme](http://www.apsad93.fr/sectionmiseenforme)